



Rapport d'Activités 2023



PREAMBULE

Un SAGE est un document de planification visant à atteindre des objectifs de bon état pour la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, pièces d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydraulique. Un projet de SAGE s'appuie à la fois sur une logique de bassin versant et de développement local.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Celle-ci est présidée par un élu local et se compose de trois collègues : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) ainsi que l'Etat et ses établissements publics.

Le territoire du SAGE de la Vilaine regroupe, sur près de 11 000 km², 515 communes sur 6 départements et 2 régions. L'EPTB Vilaine est la structure porteuse de ce SAGE.

Le SAGE de la Vilaine a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 2 juillet 2015 et s'articule autour de 14 chapitres :

- ✓ Les zones humides
- ✓ Les cours d'eau
- ✓ Les peuplements piscicoles
- ✓ La baie de Vilaine
- ✓ L'altération de la qualité par les nitrates
- ✓ L'altération de la qualité par le phosphore
- ✓ L'altération de la qualité par les pesticides
- ✓ L'altération de la qualité par les rejets de l'assainissement (EU et EP)
- ✓ L'altération des milieux par les espèces invasives
- ✓ Prévenir le risque d'inondations
- ✓ Gérer les étiages
- ✓ L'alimentation en eau potable
- ✓ La formation et la sensibilisation
- ✓ Organisation des maîtrises d'ouvrage et territoires

Ces chapitres regroupent 44 orientations, elles-mêmes déclinées en 210 dispositions inscrites dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), auquel les décisions administratives et les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Le règlement, quant à lui, comprend 7 articles opposables aux tiers et aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau.

Le présent document a pour objet de faire un bilan de l'activité de la CLE sur l'année 2023 et sur les perspectives de l'année 2024, conformément à l'article R212-34 du Code de l'Environnement. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

LA VIE DE LA CLE

A. Ordres du jour des réunions

La CLE s'est réunie 3 fois en 2023, avec les ordres du jour suivants :

- ◆ CLE du 20 janvier (Rieux) :
 - Validation du compte-rendu de la séance du 25 novembre
 - Validation du rapport d'activités 2022
 - Révision du SAGE : délégation à la Commission Permanente sur la validation du cahier des charges de la phase prospective et stratégie.
 - Comité de pilotage du PAPI 3 : avancement des actions :
 - Informations générales sur la gestion des risques d'inondations (Eaux & Vilaine)
 - Présentation de l'avancement des actions principales par chaque maître d'ouvrage
 - Évolutions réglementaires (DDTM 35)
 - Projet d'avenant n°2 au PAPI Vilaine (Eaux & Vilaine)
 - Points divers

- ◆ CLE du 5 mai (Laillé) :
 - Validation du compte-rendu de la séance du 20 janvier
 - Validation du rapport d'activités 2022
 - Validation d'un avenant au PAPI 3
 - Étude Hydrologie Milieux Usages Climat
 - État d'avancement de l'étude
 - Délégation à la Commission Permanente
 - Révision du SAGE :
 - Participation du public :
 - Présentation et validation du rapport sur l'enquête grand public
 - Suite de la démarche
 - Présentation et validation du diagnostic
 - Étapes suivantes
 - Points divers

- ◆ CLE du 29 septembre (Cesson-Sévigné)
 - Validation du compte-rendu de la séance du 5 mai
 - Nomination d'un nouveau membre à la Commission Permanente (collège des usagers – représentants du monde économique)
 - Révision du SAGE Vilaine : retours sur les ateliers de juin
 - Présentation du projet de réalisation de la cartographie d'érosion des sols
 - Étude Hydrologie Milieux Usages Climat
 - Points divers

La Commission Permanente s'est, elle, réunie 10 fois. L'ordre du jour de ces réunions étaient les suivants :

- ◆ CP du 13 janvier :
 - Validation du CR du 9 décembre
 - Présentation du Contrat Territorial de l'unité de gestion Vilaine aval
 - Présentation du Contrat Territorial de l'unité de gestion Vilaine Ouest
 - Avis de la CLE :

- Porter à connaissance pour la modification de 3 ouvrages de l'Oust / Canal de Nantes à Brest
 - Projet de travaux de confortement des gabions du barrage d'Arzal
 - Extension de la station d'épuration de St Médard sur Ille
 - Projet de lotissement Les Chassus
 - Réaménagement du quai Jean Bart
 - Ecopark Nevez
 - Programme d'actions de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'UGVO - 2023-2028
- ◆ CP du 10 février :
- Validation du CR du 13 janvier
 - Présentation du Contrat Territorial Chère Don Isac 2023-2025
 - Présentation de la prestation de participation du public dans le cadre de la révision du SAGE
 - Information sur les commissions géographiques de la phase diagnostic de la révision du SAGE
- ◆ CP du 10 mars :
- Validation du relevé de décisions de la CP du 10 février
 - Avis de la CLE
 - Biométhane des Bords de Loire - étude préalable à la valorisation des digestats
 - Extension du système d'assainissement de Montgazon
 - Compléments au dossier de régularisation d'activités de l'entreprise OD Plast
 - PLU de Moulins
 - PLU Saint-Méen-le-Grand
 - Compléments - ZAC Multisite _Centre Ouest - La Vigne
 - PAC restauration de la continuité écologique - moulin de Brécé
 - Inventaires zones humides (Jans, Bains-sur-Oust)
 - Préparation de la CLE du 5 mai
 - Point révision du SAGE
 - Diagnostic
 - Participation du public
- ◆ CP du 14 avril :
- Validation du relevé de décisions de la CP du 10 mars
 - Dates des instances – 2nd semestre
 - Avis de la CLE
 - Extension du centre d'entraînement du SRFC - Piverdière 2
 - Retenue d'irrigation à Mauron
 - Lotissement Le Placis Bréal
 - Projet éolien à Plouguenast-Langast
 - Étude d'acceptabilité de la station d'épuration de Saint-Jean-la-Poterie
 - PLU de Guichen
 - Point révision du SAGE
 - Validation du CCTP « Prospective et Stratégie »
 - Participation du public
- ◆ CP du 12 mai :
- Validation du relevé de décisions de la CP du 14 avril
 - Avis de la CLE

- Épandage des boues et des eaux traitées de Novandie
 - Construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Malo-de-Phily
 - Création de 2 voies d'entrecroisement sur la RN136
 - Révision du SAGE : Participation du public – préparation des ateliers
- ◆ CP du 16 juin :
 - Validation du relevé de décisions de la CP du 12 mai
 - Avis de la CLE
 - Suppression du passage à niveau n°4 de Saint-Grégoire
 - CTMA de la Perche
 - Point sur la révision du SAGE
 - Étude HMUC
 - Composition des différentes instances de gouvernance
 - Présentation des critères pour définir les Unités de Gestion
- ◆ CP du 7 juillet :
 - Validation du relevé de décisions de la CP du 16 juin
 - Avis de la CLE : Unité de compostage et de méthanisation de déchets non dangereux
 - Révision du SAGE
 - Préparation de la CLE du 29 septembre
 - Documents d'urbanisme
 - Points divers
- ◆ CP du 8 septembre :
 - Validation du relevé de décisions de la CP du 7 juillet
 - Synthèse des ateliers débats de juin (Palabreo)
 - Étude Hydrologie Milieux Usages Climat : unités de gestion par secteur (SCE)
 - Avis de la CLE
 - Extension de la Carrière de Saint-Lubin à Plémet
 - Plan de Gestion pluriannuel des opérations de dragages sur le canal de Nantes à Brest
 - Forage Eau du Morbihan de la Prassay
 - Point sur la révision du SAGE
- ◆ CP du 6 octobre :
 - Validation du relevé de décisions de la CP du 8 septembre
 - Présentation du projet « Agricultures bretonnes 2040 »
 - Révision du SAGE
 - Participation du public – travaux des participants du 25 novembre et présence des membres de la CP
 - Projet de CCTP pour la phase de rédaction (avec relecture juridique)
 - Dates des instances 2023 et 2024
 - Avis de la CLE
 - Renouvellement et extension de la carrière de Barel à Guenrouët
 - Travaux sur 6 ouvrages de l'Oust, portés par la Région
- ◆ CP du 8 décembre :
 - Validation du relevé de décisions de la CP du 6 octobre
 - CP de janvier
 - Avis de la CLE
 - Nouvelle station d'épuration de Montauban-de-Bretagne

- Plan d'épandage de Novandie (compléments)
- Projet de Suez RV Ouest (à cheval sur le bassin versant du Blavet)
- PLU révisé de Pénestin
- Société laitière de Retiers
- Commissions Locales de l'Eau 2024
- Point sur la révision du SAGE

Le Comité d'Estuaire, instance territoriale de la CLE, s'est réunie le 14 juin, avec pour ordre du jour :

- ◆ Actualités sur l'estuaire de la Vilaine
 - Révision du SAGE Vilaine
 - État d'avancement des contrats territoriaux
 - État d'avancement de la charte de navigation durable
 - Profils de vulnérabilité conchylicole
- ◆ Focus sur la qualité de l'eau en estuaire
 - Les flux d'azote – Eaux & Vilaine
 - Les phénomènes d'eaux colorées – IFREMER
 - Évaluation des masses d'eau littorales – Agence de l'Eau Loire Bretagne

B. Instruction des dossiers

1. Aménagement du territoire

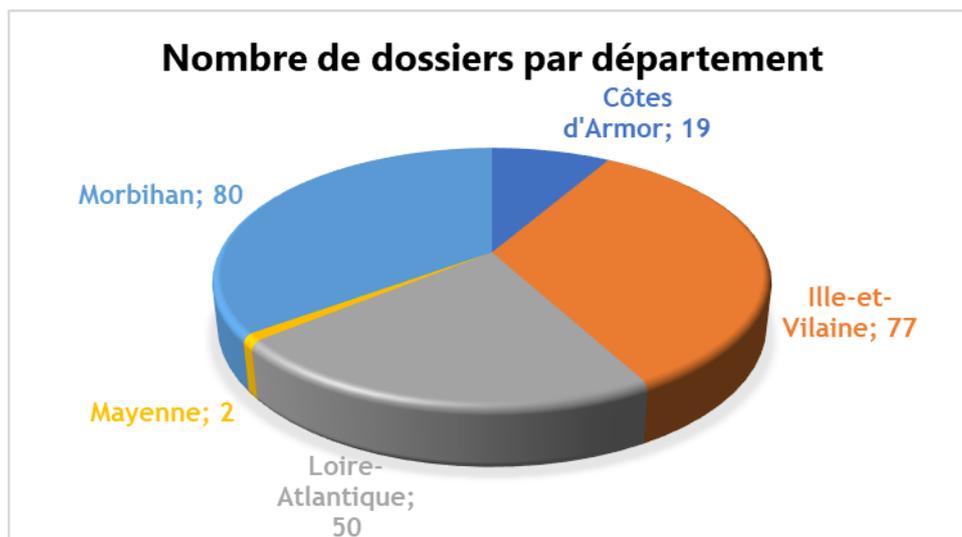
L'EPTB Eaux & Vilaine, en tant que secrétariat technique de la CLE, accompagne les collectivités dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

La cellule d'animation du SAGE a ainsi participé à plusieurs actions en lien avec la révision de document d'urbanisme de collectivités : réunions sur le SCoT Arc Sud Bretagne, échanges avec le Syndicat Chère Don Isac pour l'accompagnement des collectivités (PLUi de Nozay).

Sur demande des collectivités ou services de l'état, la cellule d'animation élabore des notes d'enjeux sur la thématique « eau », qui reprennent tous les sujets en lien avec l'eau que le document d'urbanisme pourra intégrer, en faisant le lien au SAGE et au SDAGE. En 2023, des notes d'enjeux ont été réalisées pour les SCoT suivants : Vallons de Vilaine, Pays de Saint-Malo, Pays de l'Anjou Bleu, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Pays de Rennes et Cap Atlantique.

2. Dossiers transmis à la CLE pour information

En vertu de l'article R214-37 du Code de l'Environnement, la Commission Locale de l'Eau reçoit copie de tous les récépissés des opérations soumises à déclaration. En 2023, la CLE du SAGE Vilaine a reçu 228 récépissés de déclarations.



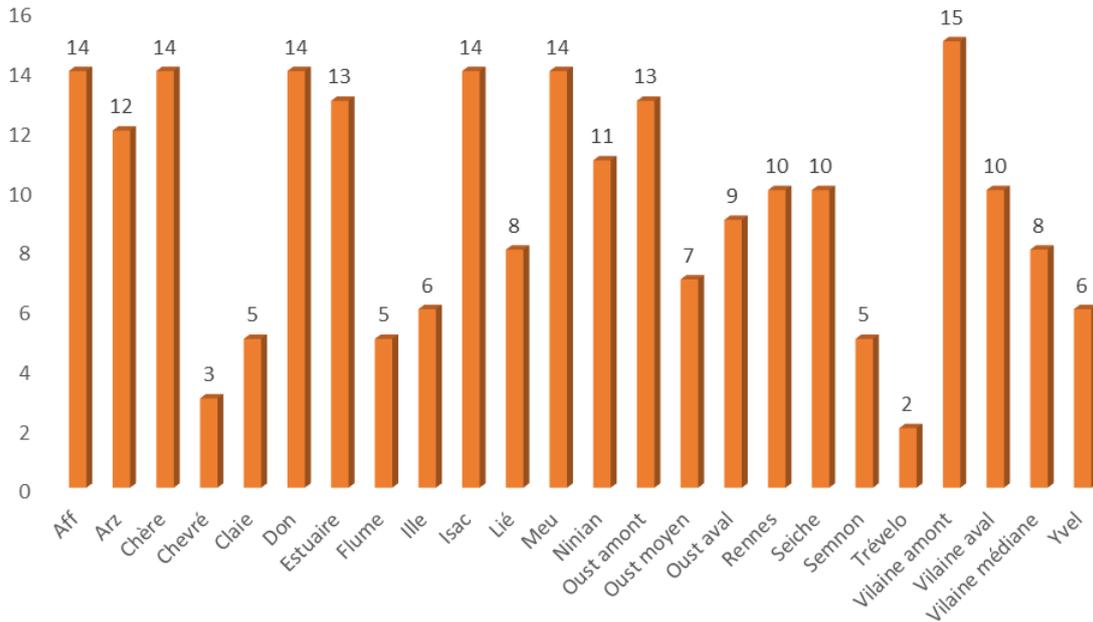
Depuis la publication du SDAGE 2022-2027, on recense de plus en plus de dossiers de demande de reconnaissance d'antériorité de l'existence de plan d'eau qui sont refusés par l'administration. Ces non-reconnaisances s'accompagnent de préconisations de suppression de l'ouvrage avec remise en état du site ou de réduction de l'impact (par exemple la déconnexion du plan d'eau au cours d'eau le cas échéant) pour permettre une régularisation lorsque cela est juridiquement possible.

Répartition des dossiers de déclaration par typologie



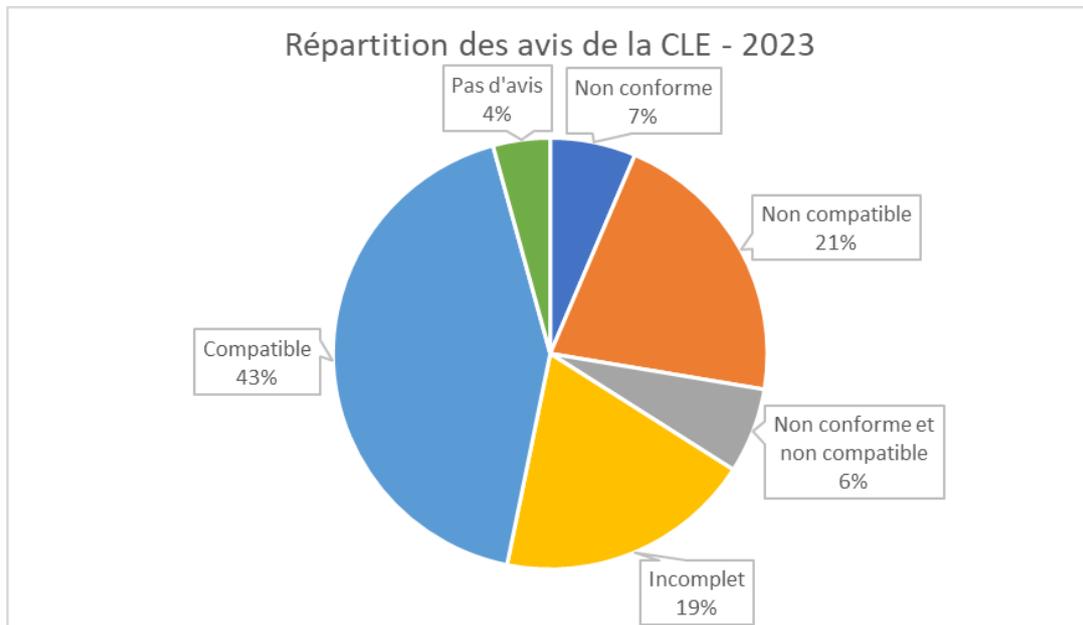
Des récépissés sont reçus sur tous les sous bassins versants du SAGE, mais en quantité hétérogène. Les départements ligériens sont les plus concernés, avec l'Estuaire de la Vilaine, le Meu, l'Arz, la Vilaine amont, le Ninian et l'Oust amont.

Nombre de récépissés par bassin versant



3. Dossiers soumis à la CLE pour avis

Sur les 47 dossiers soumis à la CLE en 2023, 5 ont reçu un avis de non-conformité au SAGE. 12 dossiers ont reçu un avis de non-compatibilité (dont 2 étaient également non conformes). 9 dossiers étaient incomplets pour qu'un avis éclairé puisse être donné au regard du SAGE.



Les motifs de non-conformité observés sont liés aux articles 1 (interdiction de destruction des zones humides) et 7 (interdiction de création de plans d'eau) du règlement.

Pour ce qui concerne les dossiers ayant reçu un avis de non-compatibilité, ceux-ci l'ont été sur les motifs suivants :

- Impact sur les zones humides,
- Impact sur les cours d'eau,

- La prévention du risque inondation
- Acceptabilité du milieu récepteur et des infrastructures d'assainissement par rapport à l'urbanisation,
- Raccordement des effluents non domestiques aux stations d'épuration
- Réduction des déversements d'eaux usées au milieu par temps de pluie
- Retenues pour l'irrigation
- Gestion des espèces invasives

2 dossiers n'ont pas pu être traités par la cellule d'animation et aucun avis n'a donc été fourni (avis réputé favorable).

La liste des avis est fournie en annexe du présent rapport.

LES TRAVAUX DE LA CLE

A. Fonctionnement des instances

La composition de la CLE a été modifiée une fois en 2023, le septembre. Les modifications ont concerné les représentants des chambres d'agriculture du Morbihan et des Côtes d'Armor pour intégrer de nouveaux élus volontaires, le représentant de Loudéac Communauté Bretagne Centre à la suite du décès de M. Jean-Noël LAGUEUX, et le représentant de la CCI Bretagne par le président de la chambre, faute de désignation de la structure depuis le renouvellement de l'instance en 2021.

À la suite de la démission au sein de la Commission Permanente du représentant de la chambre d'agriculture Ille-et-Vilaine, une nouvelle élection a eu lieu. M. Dominique BALAC succède à M. Erwann ETRILLARD, représentant de la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine.

B. Principaux travaux pour la mise en œuvre du SAGE

1. Gestion quantitative

- Programmes d'Actions de Prévention des Inondations – PAPI 3

Le PAPI « Vilaine » 2020-2025 a été signé le 10 novembre 2020. Il a vocation à améliorer la connaissance et la conscience du risque, prévenir les inondations, améliorer la gestion de crise, prendre en compte le risque dans l'urbanisme et l'aménagement, réduire la vulnérabilité, ralentir les écoulements et gérer les ouvrages de protection.

Le 20 janvier 2023, la Commission Locale de l'Eau en format « comité de pilotage du PAPI » a permis de faire le bilan annuel des actions engagées. Les services de l'état ont ainsi présenté les études hydrauliques préalables à la révision de certains PPRI (axe Vilaine et Oust, avec une extension de périmètre) et l'avancement de l'élaboration du PPRI de la Chère amont. Sur la problématique du ruissellement, l'EPTB Eaux & Vilaine a présenté l'étude générale sur cet aléa, menée avec la caisse centrale de réassurance, et Rennes Métropole a présenté les objectifs l'étude approfondie qui sera lancé en 2023.

Lors de la séance plénière de la CLE du 5 mai, un avenant au PAPI a été validé pour tenir compte de l'avancement des études permettant d'affiner les coûts de certaines actions, ainsi que de l'intégration des financements issus du fond vert. En CLE du 29 septembre, la CLE a donné délégation à la Commission Permanente pour valider ce genre d'avenant, afin de ne pas empêcher des financements ponctuels si aucune séance plénière n'est programmée dans les délais impartis.

- Étude Hydrologie Milieux Usages Climat sur les territoires du Semnon et de la Vilaine amont / Chevré

À la suite de la validation en Commission Locale de l'Eau (07/10/2022) du cahier des charges relatif à ces études, un appel d'offres avait été publié en fin d'année 2022 pour sélectionner les prestataires qui accompagneraient l'EPTB Eaux et Vilaine dans la réalisation des études « **H**ydrologie, **M**ilieux, **U**sages et **C**limat (HMUC) » sur les bassins du Semnon, de la Vilaine amont et du Chevré.

Lors de la séance de la CLE du 5 mai 2023, un point d'avancement sur ces études a été réalisé : notification du marché le 30 mars aux deux bureaux d'étude titulaires (SCE pour le volet technique et Commun accord pour le volet concertation), réunion de démarrage le 13 avril 2023, composition des différentes instances de gouvernance et date du premier rendez-vous important auprès des acteurs locaux : les 1^{ers} ateliers de concertation (4 juillet 2023).

Volet « Concertation » : le volet concertation est un volet qui a été souhaité particulièrement développé au sein de ces études. En effet, le travail réalisé aura une portée réglementaire (conclusions qui seront intégrées au règlement du SAGE Vilaine), il était donc indispensable que l'ensemble des parties prenantes soient associées dès le démarrage et sur toute la durée de ces études pour coconstruire les différentes phases de la démarche (de l'état des lieux aux actions à envisager).

Le 29 septembre, les résultats de la phase 1 « Appropriation » de ces études ont été présentés en séance plénière de la CLE : cartographies des parties prenantes, synthèse des perceptions de ces acteurs locaux des activités socio-économiques et de la ressource en eau, déroulé des 1^{ers} ateliers de concertation. Les Unités de Gestion définies sur chacun des territoires d'étude (4 sur le territoire Vilaine amont-Chevré et 3 sur le territoire du Semnon) et qui serviront d'unités de référence pour l'ensemble des prochaines phases d'étude ont également été validées lors de cette séance.

La 2^{nde} phase « État des lieux » a débuté mi-juin 2023 et devrait durer environ un an. C'est la phase la plus longue de ces études avec un besoin important de collecte de données sur les territoires. Celle-ci sera jalonnée de plusieurs comités techniques (dont trois ont d'ores et déjà eu lieu sur le dernier trimestre 2023) pour accompagner les choix techniques à réaliser et d'un 2nd atelier de concertation se déroulera sur le 1^{er} trimestre 2024.

- Lancement d'une étude « Hydrologie Milieux Usages Climat » sur les bassins de la Chère, du Don et de l'Isac

Dans l'étude de préfiguration menée en 2021 par l'EPTB Eaux & Vilaine, les bassins de la Chère, du Don et de l'Isac ont été identifiés parmi les 10 sous-bassins les plus en tension quantitative sur le bassin versant de la Vilaine et sur lesquels une étude quantitative devrait être réalisée.

Lors de la CLE du 29 septembre 2023, les modalités de réalisation de cette étude HMUC sur ces 3 nouveaux bassins versants ont été présentées. L'organisation proposée diffère des études en cours sur les territoires de Vilaine amont – Chevré et du Semnon. En effet, celle-ci sera adossée à une thèse et organisée en 3 axes :

- Une thèse qui étudiera l'impact du changement climatique sur l'hydrologie des bassins versants et différents scénarios prospectifs (en partenariat avec l'INRAE) ;
- Les volets complémentaires de l'étude « HMUC » pour caractériser les usages et les besoins des milieux aquatiques réalisés en prestation par un bureau d'études ;
- Une concertation avec les parties prenantes (élus des Collectivités, acteurs socio-économiques et services de l'État) pour aboutir à une vision commune, un partage de l'eau et l'engagement dans des économies d'eau ; accompagnée par un professionnel.

L'axe 1 a démarré en novembre 2023 avec le lancement du travail de thèse. Le marché pour sélectionner les prestataires qui seront en charge des axe 2 et 3 sera lancé au cours du 1^{er} trimestre 2024.

2. Cartographie de l'aléa « érosion des sols »

En application du SAGE Vilaine en vigueur, l'EPTB Eaux & Vilaine a engagé la réalisation d'une carte d'aléa érosion à l'échelle du bassin versant, en étroite collaboration avec l'Institut Agro de Rennes.

Le modèle MESALES (Modèle d'Evaluation Spatiale de l'ALéa Érosion des Sols) a été retenu pour évaluer l'aléa érosif des sols du territoire. Ce modèle prend en compte quatre paramètres : la topographie, la pédologie, l'occupation des sols et l'aléa climatique afin de proposer un classement en cinq classes qualitatives de l'aléa érosion des sols.

Ce projet a été présenté à la Commission Locale de l'Eau lors de sa séance de septembre.

C. LA REVISION DU SAGE

Le SAGE est entré en révision le 3 février 2022. Cette démarche implique l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic, avant une phase de prospective qui se conclura par la validation de la stratégie du futur SAGE par la CLE. Après la rédaction des différents documents constituant le SAGE (PAGD, règlement et son atlas cartographique, évaluation environnementale), des consultations des assemblées et du public se dérouleront successivement. Tout au long du processus de révision, la CLE s'attachera à associer et informer le grand public pour une meilleure appropriation des enjeux de l'eau. L'état des lieux actualisé a été validé le 25 novembre 2022.

Tout au long de la procédure de révision du SAGE, le site internet dédié est alimenté par les différents rapports, comptes-rendus et productions. Des actualités y sont publiés, ainsi qu'un agenda des événements.

1. Actualisation du diagnostic

Dans la continuité de la validation de l'état des lieux, le diagnostic du territoire a été établi, en s'appuyant sur des commissions géographiques qui se sont déroulées en janvier / février.

Une version provisoire du rapport a été envoyée le 5 avril pour consultation à la CLE, au comité de suivi et à plus de 300 personnes identifiées comme parties prenantes des enjeux de l'eau sur le bassin versant de la Vilaine. En plus des retours reçus directement en réunion (Commission Locale de l'Eau, comité de suivi), une demi-douzaine de contributions ont été reçues et intégrées, selon les possibilités.

En parallèle, un questionnaire grand public a été largement diffusé auprès des habitants et les principales conclusions de perception des citoyens sur les enjeux de l'eau ont été intégrées au rapport.

Le 5 mai, la Commission Locale de l'Eau a validé le rapport de diagnostic à la majorité (4 voix contre). Pour la présentation du rapport, il a été construit 12 panneaux d'exposition qui synthétisent les éléments principaux à retenir. Ces panneaux ont été mis en ligne sur le site de la révision du SAGE.

2. Prospective

À la suite de la validation du diagnostic, la phase de prospective dite « tendances et scénarios » a été engagée.

La partie « tendance » consiste à estimer l'évolution du territoire sur une ligne évolutive sans modification du SAGE. Les scénarios alternatifs visent à proposer des mesures correctrices des écarts aux objectifs fixés d'atteinte du bon état des masses d'eau, selon des niveaux d'ambition variables ou des choix politiques de la CLE.

Pour construire ces scénarios, 5 ateliers géographiques à la journée se sont tenus en octobre 2023. L'objectif était d'une part de consolider le scénario tendanciel tel que pressenti, et d'autre part de proposer les actions possibles du futur SAGE. Les travaux issus d'ateliers débat grand public conduits au mois de juin ont également été intégrés, car les citoyens ont été forces de propositions sur un certain nombre de mesures pouvant relever du SAGE.

Il est prévu de présenter les scénarios tendanciel et alternatifs à la Commission Locale de l'Eau du 16 février 2024. La CLE actera les choix retenus parmi toutes les propositions pour le futur SAGE.

3. Démarche de participation du public

Dans le cadre de la révision du SAGE, la Commission Locale de l'Eau du 3 février 2022 a acté le choix de bénéficier de l'accompagnement de la CNDP, qui a désigné le 2 mars 2022 deux garantes. La

Commission Locale de l'Eau a également acté la volonté d'aller au-delà d'une simple obligation réglementaire, et a fait le choix de proposer une participation du public s'étendant de la phase diagnostic jusqu'à l'élaboration de la stratégie de la CLE. Cette démarche s'est ainsi déroulée en trois temps sur l'année 2023.

La phase de concertation préalable réglementaire s'est déroulée du 2 octobre au 8 décembre, incluant les débats territoriaux de la phase prospective et le grand débat du 25 novembre. Un dossier détaillé et spécifique sur cette démarche a été élaboré et diffusé sur le site de la révision du SAGE.

- L'enquête en ligne

Le questionnaire a été ouvert durant un mois entre le 2 mars et le 7 avril, relayé par la presse locale, les collectivités, les associations, les CODEV (conseils de développement) et les établissements scolaires du territoire. Elle était accessible en ligne, via un ordinateur, smartphone ou une tablette et son accès se faisait soit par un lien direct, ou par un QR code notamment sur les affiches également diffusées auprès de tous les relais.

Tous les habitants du territoire étaient invités à y répondre en ligne. Au total, 3558 questionnaires ont été recueillis. Le questionnaire comptait 23 questions, dont trois ouvertes qui offraient la possibilité aux participants de préciser le nom du ou des cours d'eau proches de chez eux, d'indiquer les mots qu'ils associent à l'eau, et pour la dernière de partager un commentaire plus global concernant les enjeux de l'eau pour le territoire.

L'analyse des réponses a montré des répondants de tout le bassin versant de la Vilaine, avec toutefois une prédominance de la métropole de Rennes (46% des répondants) et une présence importante des jeunes (227 participants de moins de 18 ans). 72% des répondants ont indiqué n'avoir aucun rapport professionnel, associatif ou politique avec des sujets liés à l'eau.

Un rapport d'enquête a été validé par la CLE et mis en ligne sur le site de la révision et sur Gest'Eau. Les éléments principaux ont été intégrés au rapport du diagnostic.

La publication des résultats a fait l'objet d'une conférence de presse.

- Les ateliers débat de juin

Plusieurs temps de débat se sont déroulés sur le territoire du SAGE au mois de juin, en soirée. 4 ateliers ont été organisés par l'EPTB Eaux & Vilaine avec le prestataire Palabreo. En parallèle, un atelier s'est déroulé à l'initiative du conseil de développement de Ploërmel, et un autre a été organisé dans une classe de BTS GEMEAU (Gestion et Maîtrise de l'eau) du lycée Théodore Monod (Le Rheu) autour de certaines thématiques (questions proches de celles des ateliers territoriaux).

Les ateliers ont été l'occasion de mettre en discussion et de recueillir les avis des participants sur un ensemble d'enjeux et d'orientation potentielles du SAGE. Les questions du débat ont été élaborées et validées par la Commission Permanente, en se basant sur les enseignements de l'enquête. Près de 250 participants ont contribué à ces travaux.

Pour une meilleure compréhension, chaque question était accompagnée d'un paragraphe introductif, contextualisant les sujets mis en discussion et apportant le socle d'information nécessaire à la formulation des réponses et avis par les participants. Des personnes ressources assistaient également aux ateliers pour donner des éclairages aux éventuels questionnements. Pour ces débats, les participants étaient installés en format « tables ateliers » de 4-6 personnes mixant les profils (âge, genre, connaissance du sujet, territoire).

L'objectif de ces ateliers était de permettre aux participants de croiser leurs points de vue sur les enjeux et les orientations et de produire des contributions collectives. Les questions portaient sur les thématiques du partage de l'eau, de l'eau et agriculture, de l'eau et aménagement du territoire, des milieux naturels et de la connaissance.

- Le grand débat du 25 novembre

Ce grand débat était organisé samedi 25 novembre 2023, de 14h30 à 18h30, à l'espace Beausoleil de Pont-Péan. Au total, 111 personnes y ont participé.

Après un temps d'introduction au cours duquel ont été rappelées la démarche de révision du SAGE Vilaine et la concertation associée et présenté les enjeux et les questions du débat, les participants ont été invités à travailler sur un des enjeux pour évaluer les mesures potentielles au regard de leur pertinence et leur acceptabilité. Dans un premier temps ; les enjeux ont été affectés aux tables, puis les participants ont eu la possibilité de choisir un autre enjeu à approfondir avant de procéder par groupe à une synthèse des contributions qu'ils ont présenté aux représentants de la CLE.

En parallèle de ce grand débat, un atelier a été organisé par une enseignante de la classe de 1ère année de BTS GEMEAU du Lycée Théodore Monod (Le Rheu) le jeudi 7 décembre. Il a porté sur 3 des 12 questions du grand débat et a permis aux étudiants d'effectuer deux analyses puis une synthèse sur ces 3 questions

D. Participation à différentes réunions et groupes de travail

La CLE, représentée par un membre du secrétariat technique, participe à de nombreux groupes de travail, comités de pilotage ou comités de suivi en lien avec la mise en œuvre du SAGE. Sur 2023 :

Thématique	Réunions et groupes de travail
Les zones humides	Comité de gestion Trevelo-Isac Suivi MAEC sur le N2000 Marais de Vilaine Expertises sur les inventaires zones humides Rencontres avec pétitionnaires de dossiers impactant les zones humides : Blain, Plouguenas-Langast
Les cours d'eau	COFIL et réunions liées aux études et travaux des bassins versants : Littoral Guérandais, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Chère Don Isac, Unité Ouest, Unité Est, Grand Bassin de l'Oust, Unité Vilaine Aval Mises à jour des inventaires de cours d'eau Projet Life Revers'Eau « têtes de bassin versant »
Les peuplements piscicoles	
La baie de Vilaine	Stratégie locale du trait de côte (44) Profils de vulnérabilité sur Arc Sud Bretagne Comité estuaire GT Charte de navigation
L'altération de la qualité par les nitrates	
L'altération de la qualité par le phosphore	Réunions sur la réalisation d'une carte d'aléa érosion des sols
L'altération de la qualité par les pesticides	Journée d'échange : Vers le zéro pesticide – Une ambition pour l'eau en Bretagne ? Comité de suivi de la qualité des Eaux Groupe Pesticides CRESEB

L'altération de la qualité par les rejets de l'assainissement (EU et EP)	
L'altération des milieux par les espèces invasives	GT Baccharis
Prévenir le risque d'inondations	Plan Communal de Sauvegarde Mise en œuvre du PAPI et suivi de la SLGRI : - Suivi étude de ralentissement des écoulements sur le bassin versant du Meu - Protection contre les submersions marines de l'entrée de bourg de Damgan - Aménagements de ralentissement sur la Chère et l'Aujuais (Soudan) - Protection de l'île de Redon - Dispositif « Alabri » PPRI Vilaine Actualisation des PAPI existants Étude risque ruissellement
Gérer les étiages	Comités étude HMUC Semnon et Vilaine amont / Chevré et rencontres des parties prenantes Projet Life Revers'Eau
L'alimentation en eau potable	
La formation et la sensibilisation	Le SAGE (session de formation des agents DDT(M), DREAL et Ministère) Intervention de présentation du SAGE en licence GASTE (Le Rheu)
Organisation des maîtrises d'ouvrage et territoires	Réunions sur les documents d'urbanisme : SCoT Arc Sud Bretagne ; SCoT du Pays de Redon

Des réunions spécifiques à la révision du SAGE Vilaine se sont déroulées régulièrement :

- Suivi des travaux des prestataires (diagnostic, participation du public)
- Comité technique de suivi
- Ateliers géographiques techniques (5 en janvier / février et 5 en octobre)
- Ateliers débats grand public (4 en juin)
- Lien avec les garantes de la CNDP
- Échanges avec les conseils de développement
- Grand débat du 25 novembre

À une échelle plus large que le bassin versant de la Vilaine, le secrétariat de la CLE a participé aux travaux suivants :

- Rendez-Vous Gest'Eau sur les révisions et modifications de SAGE (témoignage)
- Association Permanente des Présidents de CLE de Bretagne : réunions de l'association.
- Séminaire des animateurs du bassin Loire-Bretagne
- Travaux de l'ANEB (Association Nationale des Elus des Bassins)

La coordinatrice du SAGE fait partie du Groupe Technique National SAGE. En 2023, celui-ci s'est décliné sur 2 modalités différentes :

- Groupe Technique : actualités nationales et travaux thématiques
- Groupe de travail « Procédures » pour la réforme des SAGE

En appui à ce groupe, la coordinatrice du SAGE est intervenue à deux reprises dans une formation à destination d'agents des services de l'État sur la politique de l'eau, sur la partie SAGE et a échangé avec plusieurs animateurs de SAGE pour leur faire des retours d'expérience sur la révision du SAGE et la démarche de participation du public.

Le secrétariat technique de la CLE a également participé aux évènements suivants :

- Assemblée bretonne de l'eau
- Carrefour des Gestions Locales de l'Eau

Enfin, le secrétariat de la CLE a assisté aux journées / formations / webinaires suivants :

- Journée d'échanges « vers le zéro pesticide – une ambition pour l'en en Bretagne ? » (CRESEB)
- Colloque de restitution des résultats de la Prospective « Agriculture européenne sans pesticides chimiques en 2050 » (INRAE)
- Conférence « Mise en place de solutions durables de lutte contre l'eutrophisation et les cyanobactéries » (GIS Cyanobactéries)
- Webinaire « les retenues d'eau : une opportunité d'adaptation au changement climatique ? » (CRESEB)
- Journée ATBVB sur la qualité des eaux littorales
- Webinaire « Mon Sage et son HMUC, un mariage de raison ? » (Agence de l'Eau)
- Webinaire « Échanges autour des algues vertes sur vasières : quels temps à mettre en place entre les SAGE bretons ? »
- Webinaire territoires zéro pesticides (CRESEB)
- Journée scientifique « Réduire les produits phytosanitaires dans les systèmes de culture : les conditions de réussite en Bretagne » (CRAB)
- Séminaire adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte (Dreal Bretagne, Région Bretagne, CEREMA)

PERSPECTIVES 2024

A. Réunions de CLE

En 2024, la Commission Locale de l'Eau se réunira à plusieurs reprises, pour évoquer notamment les sujets suivants :

- La présentation des scénarios tendanciel et alternatifs, et choix de la CLE sur les niveaux d'ambition retenus par enjeux
- Validation de la stratégie du SAGE
- Validations intermédiaires et finale du projet de SAGE
- Étapes d'avancement et de validation des études « Hydrologie Milieux Usages Climat »
- Cartographie érosion des sols
- Inondations

B. Révision du SAGE Vilaine

1. Prospective et stratégie

Il est prévu de présenter les scénarios tendanciel et alternatifs à la Commission Locale de l'Eau du 16 février 2024. La CLE actera les choix retenus parmi toutes les propositions pour le futur SAGE.

À l'issue de ce travail, la CLE formalise les objectifs collectifs qu'elle se donne pour le SAGE en termes de milieux et usages, selon le niveau d'ambition retenu à la suite de la phase de scénarios : c'est la stratégie du SAGE. Il s'agit d'une étape essentielle qui détermine les objectifs généraux retenus par la CLE pour orienter le SAGE.

2. Participation du public

La démarche de participation du public s'est clôturée avec le grand débat du 25 novembre, avant de laisser la place aux décisions de la CLE.

Un temps d'échanges et de restitution des orientations du SAGE sera réalisé auprès des citoyens en mai 2024, afin de leur expliciter de quelle manière il a été tenu compte de leurs contributions.

3. Rédaction des documents du SAGE

Cette phase vise à retranscrire en termes juridiques précis les éléments validés par la CLE pour le territoire, que ce soit dans le plan d'aménagement et de gestion durable ou dans le règlement. Ce dernier sera accompagné de cartographies pour identifier où s'appliqueront les futures règles en fonction des enjeux du territoire. En parallèle, durant tout le processus de révision du SAGE, sera menée l'évaluation environnementale.

Des étapes intermédiaires de validation seront proposées en juin et septembre 2024, avant une validation finale du projet de SAGE en décembre. La Commission Permanente sera particulièrement mobilisée durant ce temps d'écriture, car elle constituera le comité de rédaction du SAGE.

C. Études « Hydrologie Milieux Usages Climat »

1. Sur les territoires du Semnon et de la Vilaine amont / Chevré

Pour ces deux études lancées mi-avril 2023, l'objectif de l'année 2024 sera de finaliser l'état des lieux des deux territoires d'études et d'aboutir à un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs locaux de la situation quantitative de la ressource en eau sur chacun d'eux.

L'atteinte de cet objectif est la condition *sine qua non* pour que la phase 4 « Partage et pistes d'actions vers un futur plan de gestion de la ressource » puisse être engagée sur 2025.

2. Sur les territoires de la Chère, du Don et de l'Isac

Pour le secteur Chère, Don, Isac, l'année 2024 va s'attacher en 1^{er} lieu à lancer le marché pour le choix des prestataires qui accompagneront l'EPTB Eaux et Vilaine dans la réalisation de cette étude en complément de la thèse qui a démarré en novembre 2023. Il s'agira ensuite pour les bureaux d'études retenus d'engager les premières phases d'étude : la phase « *d'appropriation* » du territoire avec notamment la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes et la constitution des comités de concertation locaux, puis la phase « *d'état de lieux* » d'ici la fin de l'année.

D. Carte aléa érosion des sols

À l'issue des travaux techniques d'élaboration de la carte d'aléa érosion des sols, les résultats seront présentés en Commission Locale de l'Eau qui sera amenée à valider la carte.

Les résultats de ces travaux pourront éventuellement être intégrés au futur SAGE révisé, par le biais de dispositions qui pourront s'appliquer sur certains secteurs selon le niveau d'aléa identifié.

Ce rapport d'activités a été approuvé
par la Commission Locale de l'Eau du
SAGE Vilaine du 18 avril 2024



ANNEXE – AVIS DE LA CLE

SAGE Vilaine - Suivi des avis 2023					
Numéri	Type de projet	Dossier	Localisation	Pétitionnaire	Avis
202301	PAC	Porter à connaissance pour la modification de 3 ouvrages de l'Oust / Canal de Nantes à Brest		Région Bretagne	Compatible
202302	Autorisation environnementale	Projet de travaux de confortement des gabions du barrage d'Arzal	Arzal	Eaux & Vilaine	Compatible
202303	Déclaration	Extension de la station d'épuration de St Médard sur Ille	St Médard sur Ille	Commune de St Médard sur Ille	Incomplet
202304	Autorisation environnementale	Projet de lotissement Les Chassus	Héric	Viabilis Aménagement	non conforme non compatible
202305	Autorisation environnementale	Réaménagement du quai Jean Bart	Redon	Commune de Redon	Compatible
202306	Déclaration	Ecopark Nevez	Goven	Sas Nevez	Non compatible
202307	Déclaration	Compléments au dossier de régularisation d'activités de l'entreprise OD Plast	Bais	OD Plast	Non compatible
202308	Déclaration	Programme d'actions de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'UGVO - 2023-2028	UGVO	Eaux & Vilaine	Compatible
202309	Déclaration	Mise à jour de l'étude d'acceptabilité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Jacut-les-Pins	Saint-Jacut-les-Pins	Redon agglomération	Pas d'avis
202310	document d'urbanisme	PLU de Moulins	Moulins	Commune de Moulins	non conforme non compatible
202311	document d'urbanisme	PLU Saint-Méen-le-Grand	Saint-Méen-le-Grand	Commune de Saint-Méen-le-Grand	Non compatible
202312	document d'urbanisme	PLU Val d'Anast	Val d'Anast	Commune de Val d'Anast	Incomplet
202313	Autorisation environnementale	Biométhane des Bords de Loire - étude préalable à la valorisation des digestats	bassin versant Isac	ENGIE BioZ	Compatible
202314	Autorisation environnementale	Extension du système d'assainissement de Montgazon	Domloup	SISEM	Incomplet
202315	Autorisation environnementale	Compléments - ZAC Multisite _Centre Ouest - La Vigne	Saint-Gilles	Groupe GIBOIRE - OCDL LOCOSA	Compatible
202316	PAC	PAC restauration de la continuité écologique - moulin de Brécé	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	consort BOUCHET	Compatible
202317	inventaire zones humides	Inventaires zones humides	Jans	Communes	Compatible
202317	inventaire zones humides	Inventaires zones humides	Bains-sur-Oust	Communes	Compatible
202318	document d'urbanisme	PLU Guichen	Guichen	Commune de Guichen	Compatible
202319	Autorisation environnementale	Extension du centre d'entraînement du SRFC - Piverdière 2	Rennes	Stade rennais football club et ville de Rennes	Compatible
202320	Déclaration	Retenue d'irrigation	Mauron	SCEA Ville Geffle	non compatible
202321	Déclaration	Lotissement Le Placis Bréal	Gévezé	Marignan	Compatible
202322	Autorisation environnementale	Projet éolien	Plouguenast-Langast	SEPE DE PLOUGUENAST LANGAST	non conforme
202323	Autorisation environnementale	Etude d'acceptabilité de la station d'épuration de Saint-Jean-la-Poterie	Saint-Jean-la-Poterie	Redon agglomération	non compatible
202324	Autorisation environnementale	Épandage des boues et des eaux traitées de Novandie		Novandie	Incomplet
202325	Déclaration	Construction d'une nouvelle station d'épuration	Saint-Malo-de-phily	Commune de Saint-Malo-de-phily	Compatible
202326	Autorisation environnementale	Création de 2 voies d'entrecroisement sur la RN136		DIR Ouest	Compatible
202327	Autorisation environnementale	Suppression du PN4 de Saint-grégoire		Rennes métropole	Incomplet
202328	PAC	PAC Moulin de Roudun	Poligné, Pléchâtel	Eaux & Vilaine	Compatible
202329	Déclaration	CTMA de la Perche	Pleugriffet	SMGBO	Compatible
202330	Autorisation environnementale	Unité de compostage et de méthanisation de déchets non dangereux	Soudan	Meetha	Incomplet
202331	Autorisation environnementale	Compléments au dossier d'extension de la station d'épuration de Melesse	Melesse	Commune de Melesse	Compatible
202332	Autorisation environnementale	Extention de la carrière du Valet	Iffendic	Société des carrières de Brandefert	non compatible
202333	Autorisation environnementale	Extention de la carrière de Saint-Lubin	Plémet	société Carrières Lessard	non compatible
202334	Autorisation environnementale	Plan de Gestion pluriannuel des opérations de dragages sur le canal de Nantes à Brest	Canal de Nantes à Brest	Région Bretagne	Incomplet
202335	Déclaration	Forage Eau du Morbihan Prassay	Val d'Oust	Eau du Morbihan	Incomplet
202336	inventaire zones humides	Compléments à l'inventaire communal de zones humides	Guichen	Guichen	Compatible
202337	Autorisation environnementale	Renouvellement et extension de la carrière de Barel	Guenrouet et Blain	SOCALO	non conforme
202338	Autorisation environnementale	Travaux sur 6 ouvrages de l'Oust		Région Bretagne	Compatible
202339	document d'urbanisme	PLU révisé de Vergéal	Vergéal	Commune de Vergéal	Pas d'avis
202340	Autorisation environnementale	Nouvelle station d'épuration	Montauban-de-Bretagne	Commune de Montauban-de-Bretagne	Incomplet
202341	Autorisation environnementale	Compléments au projet d'épandage des boues et des eaux traitées de Novandie		Novandie	Compatible
202342	Autorisation environnementale	Projet SUEZ RV Ouest	Gueltas	Suez	non conforme
202343	document d'urbanisme	PLU révisé de Pénestin	Pénestin	Commune de Pénestin	Non compatible
202344	Autorisation environnementale	Société Laitière de Retiers	Retiers	Société Laitière de Retiers	Non compatible
202345	Autorisation environnementale	Compléments au Plan de Gestion pluriannuel des opérations de dragages sur le canal de Nantes à Brest	Canal de Nantes à Brest	Région Bretagne	Non compatible